



Le Colonialisme resterait-il un modèle de civilisation ?

La loi 2005-389 voté en seconde lecture le 10 février 2005, promulguée le 23 février 2005 est profondément scandaleuse.

Pour le MRAP, cette loi est inacceptable : dès le premier alinéa de son premier article, il est dit : **"La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française."** Puis, encore dans l'article 4 : **"Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit."**

Il s'agit donc de l'apologie de la colonisation, de ses "bienfaits" apportés aux "indigènes". Pendant plusieurs siècles la France a pillé les richesses locales des colonies de son empire, et a considéré les autochtones comme des sous citoyens à civiliser.

Sous le prétexte de reconnaissance de la Nation et de la contribution nationale en faveur des Français rapatriés, cette loi prévoit d'inclure la question de l'indemnisation des Harkis et la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie. Sur ces aspects les avis peuvent être partagés, mais ils relèvent effectivement du domaine législatif. Mais on regrettera que dans cette loi, de nombreuses victimes de ces guerres coloniales ne soient pas prises en compte. Il s'agit en particulier de ceux et celles qui ont refusé de prendre les armes contre les Algériens, qui ont manifesté contre ces guerres coloniales, qui ont soutenu les manifestations des rappelés refusant de partir en Algérie... De nombreux d'entre eux ont été condamnés à des années de prison, décomptées de leurs droits à la retraite... Ils n'ont jamais été réhabilités, contrairement aux factieux de l'OAS et pourtant, eux, ils sont l'honneur de la France.

Certes des dizaines de milliers de jeunes Français sont morts pendant ces guerres coloniales de libération, et un hommage doit leur être rendu pour ce sacrifice de leur vie pour la patrie. Mais, on ne peut oublier les crimes contre l'humanité commis au nom de la France, en pleine connaissance des pouvoirs politiques de l'époque, et qui n'ont jamais été condamnés : que ce soit la pratique institutionnalisée de la torture, les exécutions sommaires, les viols, les disparitions à la mode des "crevettes Bigeard", les villages rasés au napalm...

C'est une "première" sous la République Française qu'une loi vient définir l'éthique, la morale de l'enseignement, que des textes législatifs viennent dicter "une histoire officielle", contraire à la neutralité scolaire et au respect de la liberté de pensée, l'un des fondements de la laïcité. Que cette loi demande aux enseignants de retenir le "rôle positif" de la colonisation, est en plus un phénoménal mensonge officiel.

Trahir la réalité, c'est bafouer la mémoire, c'est mépriser les souffrances héritées de cette politique coloniale. Cette trahison et ce mépris ne peuvent que favoriser les replis communautaires des victimes et de leurs descendants qui se sentent de nouveau humiliés. De là à favoriser un communautarisme nationaliste il n'y qu'un pas. Il est indispensable qu'un travail de mémoire, non sélectif, permette à toute la population française de comprendre comment s'est constitué l'unité du pays, son histoire sous toutes ses facettes, y compris celles qui ne sont pas glorieuses. Dans la France actuelle, un racisme puisant ses sources dans les séquelles du colonialisme qui n'ose pas dire son nom, est toujours présent. En effet l'expression employée au quotidien **"issus de l'immigration"** pour désigner des catégories de jeunes ou de Français, avec un "MAIS" entre jeunes (ou Français) et issus de, non employé, mais qui s'entend démontre bien la discrimination systématique à l'encontre exclusive de ceux qui ont des origines des anciennes colonies, car elle n'est pas utilisée pour ceux venant de Pologne, d'Italie ou du Portugal,... qui deviennent, eux, Français à part entière, dès que le titre de nationalité leur est délivré.

Cette loi, est donc d'une extrême gravité pour la cohésion sociale. Les professeurs d'université et chercheurs, spécialiste de l'histoire coloniale ont raison d'interpeller l'opinion publique sur le danger qu'elle représente. Le MRAP s'associe à la demande d'abrogation de cette loi inique.

Paris le 12 Avril 2005